

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS
VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2020

Convocations adressées le 03 mars 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 4

Nombre de délégués votants : 7

Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. FENET Bruno, Mme HAMADI Sabrina, Mme CHEVILLARD Cécile.

Membres titulaires excusés :

M. CHEVTCHENKO Jacques, Mme FORTIER Mélanie, M. COMMANDEUR Pierre, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique.

Membres suppléants présents : /

Membres suppléants excusés : M. CLEMOT Philippe, M. DE OLIVEIRA Cédric, M. GIRARDIN Charles.

Pouvoirs :

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. AUGIS Frédéric.

M. ROUSSY Philippe a donné pouvoir à M. FENET Bruno.

M. MICHAUD Patrick a donné pouvoir à CHEVILLARD Cécile.

CS 20.03.02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par

Madame le Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Madame le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité syndical adopte.

6 votes pour

1 vote contre : Mme HAMADI

03 AVR. 2020

*Acte exécutoire le après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.*

Le Président du Syndicat Mixte


Frédéric AUGIS

Objet:

TR: DELIBERATIONS SMADAIT

De : LALLEMAND roxane PREF37 <roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 3 avril 2020 16:00

À : TM-DGA Syndicat Mixte Aeroport Sadoux A. <a.sadoux@tours-metropole.fr>

Objet : Re: DELIBERATIONS SMADAIT

Monsieur,

Vos documents ont bien été reçus en préfecture ce jour et seront donc soumis au contrôle de légalité.

Bien cordialement.


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Roxane LALLEMAND
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des Collectivités Locales
Pôle Finances et Commande Publique
Chef de pôle

15 rue Bernard Palissy - 37925 Tours Cedex 9
Tél : 02.47.33.12.21 Fax : 02.47.64.04.05
Mél : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr

PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE

Être éco responsable, n'imprimez ce document que si c'est nécessaire.

 

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

-  Se laver les mains régulièrement
-  Éviter les rassemblements dans l'espace public
-  Porter des masques dans les lieux à forte fréquentation
-  Éviter tout contact direct, éviter les embrassades
-  Porter un masque quand on est malade

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
Nous remercions ceux qui le font.

----- Message original -----

Sujet: [INTERNET] DELIBERATIONS SMADAIT

De : a.sadoux@tours-metropole.fr

Pour : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr

Copie à : roxane.lallemand@indre-et-loire.gouv.fr, roxane.lallemand@tours-metropole.fr, dominique.guyot@tours-metropole.fr, christophe.guyot@tours-metropole.fr, marc.pape@tours-metropole.fr, chateauguier@tours-metropole.fr

Date : 03/04/2020 15:48

Mesdames, Messieurs,

En application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, le SMADAIT vous transmet les délibérations votées par son comité syndical le 12 mars pour contrôle de légalité. Ces délibérations seront donc rendues exécutoires par accusé réception électronique de ce message et affichage au SMADAIT.

Il s'agit des sujets suivants :